

Les dossiers

Phase 1

Tous les candidats doivent faire parvenir leur dossier sous forme numérique (voir précisions ci-dessous).

Phase 2

Les responsables du festival procèdent à la pré-sélection d'environ cent dossiers. Les photographes présélectionnés sont invités à nous envoyer le même dossier sous forme papier (tirages de lecture), pour examen par le jury final (indépendant).

Comment présenter le dossier numérique en ligne ?

■ Une série de 10 à 20 photographies au format suivant : 1000 pixels pour le grand côté, 72 dpi, jpg. **TOUTES LES IMAGES DOIVENT ETRE REGROUPÉES DANS UN FICHER ZIP.**

LE NOM DE CHAQUE FICHER IMAGE EST INDIQUE COMME SUIT : Nom_Prénom_Titre de l'exposition_Numéro de la photo / Exemple : Dupond_Charles_jardin_secret_02.jpg

LE NOM DU FICHER ZIP IMAGES : Nom_Prénom_Titre de l'exposition. Exemple : Dupond_Charles_jardin_secret.zip

■ Un seul sujet par dossier. **Collectifs et groupes**, contactez-nous.

■ Un texte de présentation de votre exposition, le titre de celle-ci et une indication du nombre et de la taille des images que vous souhaitez proposer si vous êtes sélectionné.

LE NOM DU FICHER : Nom_Prénom_Titre de l'exposition.texte.pdf Exemple : Dupond_Charles_jardin_secret.texte.pdf

■ Un bref CV + vos coordonnées, état civil (M, Mme, Mlle), adresse, téléphone et e-mail.

LE NOM DU FICHER : Nom_Prénom_Titre de l'exposition.bio.pdf Exemple : Dupond_Charles_jardin_secret.bio.pdf

Les frais d'inscription

■ Les frais d'inscription sont de 22 euros par dossier envoyé. Ils ne sont pas remboursables en cas de non-sélection. Ils peuvent être acquittés par chèque en euros, payable en France, libellé à Association Grain d'Image ; par virement bancaire international* ; ou par PayPal**. (Voir page *Formulaire d'inscription* sur notre site)

La date limite d'inscription

■ Votre candidature doit nous parvenir avant le **22 novembre 2020 minuit**.

A noter

■ Seuls les dossiers remplissant l'ensemble des conditions ci-dessus seront considérés.

■ La réponse vous sera donnée par mail fin novembre. Si vous êtes présélectionné, un dossier papier de tirages de lecture (format A4 maximum) vous sera demandé. Vous aurez alors quinze jours pour nous le faire parvenir.

Important

Chaque photographe sélectionné pour l'accrochage s'engage à être présent lors du premier week-end de la manifestation. L'hébergement du photographe pour ce week-end et le transport de son exposition sont pris en charge par le festival. Ces prises en charge ne concernent pas les photographes sélectionnés pour les projections. **Dans tous les cas, la prise en charge ne concerne ni la production de l'exposition ni les trajets du photographe.**

Le photographe doit disposer du droit entier d'exposer ses photographies. Nous n'acceptons pas d'inscription via un agent.

Contact

+33 (0)6 15 49 04 53

contact@boutographies.com | www.boutographies.com

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les dossiers sélectionnés, gracieusement, pour la promotion des Boutographies. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour d'éventuels dommages ou pertes occasionnés aux dossiers. En cas d'événement grave la manifestation pourra être annulée sans préavis, et sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé. L'envoi d'un dossier aux Boutographies implique l'acceptation du présent règlement.

Les Boutographies sont organisés par l'association Grain d'Image

Siège social

140 rue Pioch de Boutonnet, bâtiment A3, 34090 Montpellier

Bureau du festival

9 rue Joachim Colbert 34000 Montpellier